



INFOMAIRES

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE ■ 1, rue Parmentier - 29200 BREST - Tél. 02 98 33 88 70 - Fax 02 98 33 88 71
Mel : amf29@wanadoo.fr - Site : www.amf29.asso.fr - En cas d'urgence : 06 30 36 44 49

Rétrospective

L'Agenda de l'association depuis le 21 février 2015 :

Février

Le 25, réunion des trésoriers AMF 29, accompagnés de la directrice, avec M. KEROULAS, expert-comptable - CRK Conseil pour la vérification comptable 2014 - Brest

Mars

Le 3, participation de la directrice AMF 29 au comité de pilotage des référents sécurité routière - Rosnoën

Le 6, réunion des directions AMF 29 et Agence Bergame pour un calage de la 7^e édition du Carrefour des Communes en 2016 - Brest

Le 6, réunion du «petit bureau» AMF 29 (exécutif restreint) visant la préparation du CA du 17 mars et de l'Assemblée Générale - Brest

Les 9-10, déplacement de la directrice aux réunions de travail et exécutive de l'ANDAM puis réunion des directeurs d'AD à l'AMF nationale

Le 11, à l'invitation du préfet, déjeuner de travail du président CAP, accompagné de la directrice, échanges sur l'évolution de l'intercommunalité, suivi l'après-midi d'une rencontre avec le procureur de la République - TGI Quimper, M. Thierry LESCOUARC'H - Quimper

Le 13, participation de Mme LANNUZEL, accompagnée d'E. LE MAUGUEN, assistante, à l'échange à Briec sur «Les communes nouvelles» organisé par M. Michel CANEVET, sénateur-maire, avec l'intervention en grand-témoin de M. Michel MERCIER, rapporteur du projet de loi.

Le 17, participation des membres du Bureau de l'AMF 29 (et du Conseil général du Finistère représenté par son vice-président M. Roger MELLOUËT) aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Association pour le Développement de l'Informatique en Finistère (ADIF) visant la dissolution de cette association devenue sans objet - Châteaulin

Le 17, réunion de Conseil d'Administration de l'AMF 29 à Châteaulin, puis participation du président CAP à l'Assemblée Générale de la FDSEA du Finistère - Plougastel-Daoulas

Le 20, à l'invitation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, déjeuner de travail du Président de l'AMF 29 accompagné de Mme LANNUZEL avec Mmes DETOC et BRUNEL sur l'évolution du travail engagé entre les deux structures

Le 27, première rencontre de la mandature des présidents et directeurs d'Associations départementales de Maires de Bretagne - Brest

Le mot du Président

Projet de loi NOTRe : anticipez sur vos territoires !

Au moment où j'écris ces lignes, les députés ont adopté, en première lecture, le dernier volet de la réforme territoriale. Quand vous lirez ce mot, il se peut qu'un nouveau pas en avant - ou en arrière- soit venu à nouveau brouiller les pistes indispensables pour permettre aux élus d'anticiper le raz de marée intercommunal annoncé en Finistère.

Une réflexion finistérienne urgente... avec quel point de départ ?

Pourquoi notre département sera-t-il particulièrement impacté par le seuil visant les intercommunalités prévu par la loi NOTRe ? Parce que les périmètres de nos vingt-six EPCI sont restés figés lors de l'écriture du dernier schéma départemental de coopération intercommunale. Alors que de nombreuses communautés fusionnaient sur l'hexagone, la pointe Bretagne s'est limitée en 2011 à la seule rationalisation des syndicats intercommunaux.

Les cartes vont être rebattues avec l'acte III de la décentralisation :

Le projet de loi prévoit, au jour de cette impression, le rétablissement du seuil de 20 000 habitants (contesté en vain par l'AMF nationale), accompagné de quelques dérogations.

En l'état du texte, treize communautés finistériennes seraient concernées. Mais au final, bien plus de la moitié de ces EPCI devra être associée à la réflexion à mener, car quid des intercommunalités non visées par le seuil légal mais sollicitées pour accueillir de nouveaux voisins ?

Le chantier s'annonce sérieux et si la brièveté du temps de travail pressentie devait se confirmer (adoption définitive en juillet ?), nous risquerions bien de frôler l'asphyxie ! Ces délais s'ils devaient être maintenus ne sont pas acceptables.

En l'état du texte, si nous ne sommes pas prêts au 31 décembre 2015, la nouvelle carte intercommunale pourrait voir le jour en application de procédures placées sous l'égide du préfet.

Quelle recommandation donner aux conseils communaux et communautaires ?

Réfléchir dès maintenant et délibérer au plus tôt ! Une anticipation qui vous permettra déjà d'avancer dans votre réflexion et surtout qui donnera au maire ou président d'EPCI une légitimité lorsque le chantier de la CDCI ouvrira ses portes !



C'est un conseil «réseau» préconisé par plusieurs associations de maires ayant vécu cette expérience de fusions d'EPCI... liberté à vous de dire «oui», «non», «peut-être» mais dites-le !

La commune nouvelle : bouée de sauvetage pour les territoires ruraux ?

Les maires m'interpellent : que deviendra la commune rurale, déjà étouffée par les baisses de dotations, dans ce nouveau paysage ?

La question, maintes fois relayée auprès du réseau national, reste posée.

Certains collègues nous disent envisager la création d'une commune nouvelle avec l'objectif affiché de maintenir leur capacité d'intervention au service de la population. La loi du 16 mars dernier améliorant le régime de la commune nouvelle va sanctuariser les dotations de l'Etat sur trois ans pour les créations réalisées au 1^{er} janvier 2016. Pour autant, Jacques PELISSARD, auteur de la proposition de loi, estime «qu'il ne faut surtout pas choisir une commune nouvelle parce qu'il y a des avantages financiers», l'envie de travailler ensemble, de regrouper richesses financières et humaines, doit rester le moteur principal pour que cela fonctionne !

Un moteur bien rodé en Finistère : le réseau AMF 29 se tiendra à vos côtés pour maintenir cet esprit solidaire et faciliter les échanges !

Très cordialement,
Dominique CAP



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Et l'électricité vient à vous